

Séance du Conseil Municipal du 05 JUIN 2026

*La séance est ouverte à 19h00 sous la Présidence de Didier PINET, Maire,
Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2026 est arrêté et approuvé à l'unanimité.*

1) ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

DELIBERATION 2026-1D

Le Conseil Municipal de MONTILLY s'est réuni en mairie, le vendredi 5 juin 2026 à dix-neuf heures.

VU le code électoral,

VU le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'instruction ministérielle n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, et la circulaire n°11/2026 du 7 mai 2026 prise pour sa mise en œuvre locale dans les communes de moins de 1000 habitants ;

VU l'arrêté préfectoral n°990/2026 du 4 mai 2026, indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Monsieur Didier PINET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Monsieur Philippe TOURET

Madame Karine GAILLOT

Madame Françoise LOISEAU

Ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

2) PROJET PHOTOVOLTAÏQUE – ETANG GUICHARD – BORALEX

DELIBERATION REPORTEE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le chantier de parc photovoltaïque aurait besoin d'un espace pour l'installation des cantonnements du chantier non loin du projet.

Il serait proposé à la société BORALEX le terrain du stade. Une convention d'installation de base de vie sera signée avec la commune pour l'aménagement et la remise en état de cette zone d'accueil.

En contrepartie un loyer mensuel serait demandé pour un montant qui reste à déterminer.

Ne sachant ce qui est pratiqué en termes de loyer pour ce genre d'installation, Monsieur le Maire propose de reporter cette question à la prochaine séance et de se renseigner des coûts représentés pour un tel loyer.

L'assemblée n'ayant pas plus d'information en la matière accepte de reporter à la prochaine séance cette question.

3) OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – ANNEE 2026

DELIBERATION 2026-2D

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-3-2,

Vu la délibération 2026-5B du 20/03/2026 ayant confié au Maire de MONTILLY la compétence en matière d'emprunts,

Vu la délibération 2023-3D en date du 22 novembre 2023 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la commune de MONTILLY

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la commune de MONTILLY, afin que la commune de MONTILLY puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale,

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

- Décide que la Garantie de la commune de MONTILLY est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les bénéficiaires) :
- Autorise le Maire de MONTILLY, pendant l'année 2026, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de MONTILLY, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;
- Autorise le Maire de MONTILLY à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4) NOMINATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES MEMBRES

DELIBERATION 2026-3D

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, DECIDE :

- De désigner Monsieur Didier PINET, en sa qualité de Maire, en tant que représentant titulaire de la commune de MONTILLY, et Monsieur Philippe TOURET, en sa qualité de 1^{er} adjoint, en tant que représentant suppléant de la commune de MONTILLY, à l'Assemblée Générale de l'Agence France Locale – société territoriale ;

5) DEMANDE FONDS DE CONCOURS 2026 AUPRES DE MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION 2026-4D

Monsieur le Maire rappelle les investissements prévus au budget 2026 qui pourraient être aidés financièrement par Moulins Communauté au titre du Fonds de Concours 2026 :

- Aménagement d'un plateau ludique et sportif :	127 188.23 € HT
- Requalification et aménagement de la Place de la Mairie et de la cour d'école :	116 798.00 € HT
- Travaux toiture bâtiment technique :	3 705.00 € HT
- Travaux sanitaires logement communal :	4 950.25 € HT
- Installation stores classe primaire :	1 558.76 € HT
- Organigramme des clés bâtiments scolaires, périscolaires et administratifs	1 458.64 € HT

Les deux premiers investissements sont prévus dans les actions du RCVCB signé avec le Département de l'Allier.

Monsieur le Maire informe que pour l'aménagement d'un plateau ludique et sportif deux attributions ont déjà été arrêtées auprès de l'état, au titre de la DETR 2026 et auprès de l'Agence National du Sport.

La région et le GAL seront sollicités pour l'aménagement de la place de la Mairie et de la cour d'école.

Il propose que le plan de financement prévisionnel s'établisse ainsi :

Total des actions présentées au titre du Fonds de concours 2026 : 255 658.88 € HT

Conseil Départemental	84 554 €
44 515 € (plateau ludique et sportif) – action 2026 RCVCB	
35 039 € (place Mairie et cour d'école) – action 2026 RCVCB	
5 000 € (toiture, sanitaires et stores) - solidarité départementale 2026	

ANS (plateau ludique et sportif)	20 000 €
DETR (plateau ludique et sportif)	30 000 €
Région (Place Mairie, cour d'école)	25 000 €
GAL (Place Mairie, cour d'école)	10 000 €
Fonds de concours 2026 :	32 320 € (12.64 %)

Fonds propres : 53 784.88 € (21.04 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Dît que les investissements seront inscrits au budget 2026
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières liées au projet,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au projet

6) SUBVENTION AU PROFIT DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NETURELS DE L'ALLIER

DELIBERATION 2026-5D

Monsieur le Maire propose de soutenir les actions du Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier en lui versant une participation financière de 50 € (cinquante euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité souhaite

- ✓ **Accepte** de soutenir les actions du CEN de l'Allier
- ✓ **Décide** de verser à cette association un montant de **50 euros**
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer le versement en 2026 sur les crédits du chapitre 65 à l'article 65748.

7) DECISION MODIFICATIVE N°1

DELIBERATION 2026-6D

Monsieur le Maire propose d'apporter un soutien financier en 2026 au Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier pour un montant de 50 €

La dépense sera à effectuer sur les crédits 2026 du chapitre 65 à l'article 65748.

Un virement de crédit est nécessaire :

Dépenses	Recettes
Fonctionnement Chapitre 011 art 6068 : - 50 € Chapitre 65 art 65748 : + 50 € TOTAL Dépenses : 0€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ✓ Accepte la décision modificative telle qu'elle est présentée
- ✓ Et modifie ainsi qu'il suit le budget primitif 2026 de la commune

8) **REFERENT ARS – « ESPECES NUISIBLES A LA SANTE »**

DELIBERATION 2026-7D

Dans le cadre du lancement de la saison 2026 de lutte antivectorielle, l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes sollicite le Conseil Municipal pour désigner un binôme élu/agent technique référent « espèces nuisibles à la santé »

L'enjeu est d'agir précocement afin de freiner l'implantation du moustique tigre et de limiter les nuisances futures pour les habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne
Monsieur Jérôme PROTAT, référent élu « espèces nuisibles à la santé » pour la commune de MONTILLY,
Et Monsieur CLAIRE Loïc référent agent technique.

QUESTIONS DIVERSES

✚ **AG – Monty Country**

Madame Karine GAILLOT se rendra à l'Assemblée Générale du Mony Country le mardi 30 juin 2026.

✚ **Travaux d'abattage – Place du Souvenir**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du devis reçu de la société Araucaria pour l'abattage de marronniers et peupliers rendus dangereux. Les crédits étant inscrits, le devis est accepté.

✚ **Proposition de bornes électriques**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été contacté au sujet du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques. Le sujet sera abordé au prochain bureau municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.